

# SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot du président //

## Où va l'UQAM ?

// JACQUES PELLETIER

C'est la question qui nous vient à l'esprit suite au « discours de la rentrée » du recteur formulé le 12 octobre dernier devant un parterre choisi de cadres académiques et administratifs, selon le rituel fortement protocolaire qui régit ce genre de cérémonie.

L'enjeu principal de l'heure lui paraît le refinancement des universités. C'est celui sur lequel il met d'abord l'accent, sur lequel il entend livrer bataille, en invitant les associations et les syndicats à rejoindre les rangs de cette croisade. C'est un enjeu majeur, il est vrai, une université ne pouvant assumer ses missions et se développer sans les ressources financières nécessaires.

Le moins que l'on puisse dire cependant, c'est qu'il ne s'agit pas là d'une question nouvelle mais bien d'un problème structurel, récurrent, d'ordre très général, et qui concerne le président de la CREPUQ sans doute davantage que le recteur de l'UQAM. Dans notre université, à être ainsi placé au tout premier rang, il risque de faire écran à d'autres enjeux plus fondamentaux, par exemple celui de la revalorisation de l'enseignement.

Le recteur reconnaît, dans la dernière partie de son discours, qu'un déséquilibre s'est progressivement installé au cours des dernières années au profit de la recherche, pratiquement et symboliquement survalorisée au détriment de l'enseignement. Cela dit, il se refuse à « examiner, je le cite, les facteurs qui ont conduit à cette évolution ». Attitude pour le moins étonnante de la part de quelqu'un qui propose de revenir à un meilleur équilibre entre ces deux fonctions sans analyser le processus qui a engendré le malaise actuel et qui se borne par ailleurs à énoncer des lieux communs et des vœux pieux sur le fond de la question. ► p. 2

246  
novembre 2005

### SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT – OÙ VA L'UQAM ?  
jacques pelletier -1
- APRÈS DEUX ANS DE SURPLACE – NOUVEAU DÉPART DE LA FOPPU pierre lebuis -2
- RATTACHEMENT TELUQ-UQAM – POSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ -4
- CONSEIL SYNDICAL – LES ENJEUX DE L'HEURE  
marie-cécile guillot -6
- UN NOUVEAU VICE-RECTORAT : « POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION DES SERVICES » ?  
– À SUIVRE... DE PRÈS guy villeneuve -7
- UN HOMMAGE AU MILITANT DU SPUQ – MICHEL VAN SCHENDEL louis gill -8
- ÎLOT VOYAGEUR – L'UQAM SE LANCE DANS LA GESTION IMMOBILIERE gaétan breton -10
- EXPANSION IMMOBILIÈRE : CE N'EST QU'UN DÉBUT jacques pelletier -12
- NOUVEAUX REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES AU SEIN DES INSTANCES DE L'UQAM marie-cecile guillot -13
- LA DÉMOCRATIE SYNDICALE À L'HEURE D'INTERNET yves gingras -14
- MÉMOIRE DU RRUQ À LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC - UN DOCUMENT QUI NE REPRÉSENTE PAS LA POSITION DU SPUQ marc chabot -17

L'UQAM, PROMOTEUR  
IMMOBILIER ? // ►10



## mot du président //

(suite de la p. 1)

Or, c'est là une problématique vitale pour notre université. L'an dernier, le recteur avait confié à la vice-rectrice à la Vie académique le mandat d'ouvrir un grand chantier sur cette question décisive. C'est ce mandat, qui n'a pas alors connu de suites, qu'il s'imposerait de réactiver maintenant dans le cadre d'une vaste consultation pilotée par un groupe de travail relevant de la Commission des études et qui devrait aboutir à une proposition de plan d'action l'automne prochain.

Nous soutenons, bien sûr, cette initiative et nous y participerons en formulant des propositions et des recommandations pour que l'enseignement retrouve toute sa place – la première – dans les fonctions d'un professeur et dans son statut professionnel. Il faut que cela soit inscrit, et très clairement, dans les critères d'embauche, dans l'évaluation du travail, et dans les attributions de permanence et de promotion qui sanctionnent institutionnellement les étapes majeures de la carrière d'un universitaire. Par ailleurs, et sur un plan davantage symbolique, il serait souhaitable, c'est une suggestion qui n'engage que l'auteur de ces lignes, que les cadres dits académiques donnent aussi l'exemple en s'impliquant eux-mêmes en enseignement.

Nous sommes donc heureux de constater que cette question essentielle figure parmi les priorités du recteur, mais nous le sommes moins de voir qu'elle se situe en quatrième place, après celles pour le financement et pour le rattachement TELUQ-UQAM entre autres. Et, dans les priorités effectives, par-delà les énoncés performatifs du discours, on sait aussi que l'immobilier occupe une place centrale dans les préoccupations de la Direction.

Où va l'UQAM donc ? Quel est le projet tout à fait vital qui l'anime ? Et qui la distinguerait radicalement des autres établissements universitaires sur lesquels elle paraît désormais s'aligner sur le plan institutionnel et organisationnel ? Le discours du recteur n'insiste guère là-dessus, en particulier lorsqu'il aborde la politique facultaire, s'en tenant à des considérations générales et vagues, laissant entendre, sans le dire explicitement, qu'il pourrait très bien s'accommoder d'une université de cadres, tout en affirmant du même souffle que l'UQAM « marche à contre-courant ».

On voudrait bien le croire, mais le cours actuel des choses nous autorise malheureusement à en douter. Du moins jusqu'à preuve du contraire. ✕

## Après deux ans de surplace Nouveau départ de la FQPPU

// PIERRE LEBUIS - Département des sciences religieuses et Vice-président aux affaires externes de la FQPPU

Après plusieurs mois de turbulences qui ont menacé jusqu'à son existence, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) tenait, les 27 et 28 octobre 2005, un premier Conseil fédéral, en vertu des nouveaux statuts dont la Fédération s'est dotée dans le cadre de son « dernier » congrès en mai dernier. Jocelyn R. Beausoleil, après avoir participé à ce Congrès, signalait, dans le numéro 244 du *SPUQ-Info* sous le titre « FQPPU : en partance pour de nouveaux horizons... », un article où il présentait comment la

Fédération avait décidé de se sortir de la crise interne avec laquelle elle était aux prises, pour se recentrer sur sa mission politique et sociale et retrouver la visibilité publique qui lui est indispensable pour faire valoir sa vision de l'université. Dorénavant, c'est le Conseil fédéral, où se retrouvent des délégués des différents syndicats et associations de professeures et professeurs qui sont membres de la Fédération, qui constitue l'instance décisionnelle de la FQPPU. Cette première réunion du Conseil revêtait donc un caractère particulier, car elle constituait en quelque sorte un test dans l'optique d'un nouveau départ pour la FQPPU. ► p.3

## BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM  
BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

SITE INTERNET :  
<http://www.unites.uqam.ca/spuq>

RÉDACTION//  
Gaétan Breton  
Marc Chabot  
Yves Gingras  
Louis Gill  
Marie-Cécille Guillot  
Pierre Lebuis  
Jacques Pelletier  
Guy Villeneuve

## CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

12 H 30

V-1410

PAVILLON SAINTE-CATHERINE  
209, SAINTE-CATHERINE EST



(suite de la p. 2)

Si l'on se fie à la qualité des échanges qui se sont déroulés et au climat qui a prévalu lors de ce Conseil fédéral, l'avenir de la FQPPU semble bien engagé. Sur le plan budgétaire, la présentation des états financiers vérifiés pour l'année 2004-2005 démontre que la situation financière a été redressée et que la Fédération peut envisager sans encombre la phase de transition qu'elle traverse, après les décisions douloureuses qui l'ont obligée à mettre fin à son Service optionnel des relations de travail (SORT) et, en conséquence, à se départir d'une partie importante de son personnel à la suite de la décision de certains syndicats de se désaffilier de la Fédération.

Conscient des défis auxquels il doit faire face, le nouvel exécutif de la Fédération a présenté ses priorités d'action pour l'année 2005-2006. Ce plan d'action se structure autour des dossiers prioritaires suivants : la problématique du harcèlement psychologique, l'entrée dans la profession des nouvelles professeuses et nouveaux professeurs, les effets structurants des politiques de financement de la recherche, le financement universitaire, la gestion universitaire des établissements. Le Comité exécutif y présente aussi la stratégie de communication qu'il entend développer afin d'accroître la présence et la visibilité de la Fédération dans la sphère publique, les syndicats et associations membres ayant réaffirmé le rôle politique qu'ils entendent voir jouer par la Fédération. Ce plan d'action est disponible sur le site de la FQPPU à l'adresse <http://www.fqppu.org/>.

En plus de procéder à un tour de table sur la situation des relations de travail dans les différentes universités, fort éclairant pour saisir les dimensions qui conditionnent l'exercice de la tâche professorale, le Conseil fédéral a été l'occasion de faire le point sur l'état des travaux à l'égard des différents dossiers prioritaires identifiés par le Comité exécutif. À court terme, on peut signaler la tenue d'une session de formation sur la problématique du harcèlement

Position de la FQPPU adoptée par son Conseil fédéral le 28 octobre 2005

## POUR UN FINANCEMENT DE BASE DES UNIVERSITÉS : DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX À LA HAUTEUR DES BESOINS

La Fédération québécoise des professeuses et professeurs d'université (FQPPU) reconnaît l'enseignement supérieur comme un service public dont il appartient aux gouvernements d'assurer le financement en respectant les juridictions constitutionnelles et en octroyant aux universités les budgets dont elles ont besoin pour accomplir leurs missions.

Elle réclame que le gouvernement québécois s'engage à augmenter le financement de base des universités.

Elle demande que le réinvestissement du gouvernement québécois dans les universités soit annoncé dans les orientations du budget québécois au printemps 2006 et qu'il soit accompagné de l'adoption d'une nouvelle formule assurant à toutes les universités québécoises le financement de base pour accomplir leurs missions.

Elle recommande que le gouvernement québécois continue de revendiquer des transferts fédéraux inconditionnels.

Par ailleurs, la Fédération québécoise des professeuses et professeurs d'université souligne les déséquilibres résultant de la multiplication des programmes de financement « ciblé » qui, en plus de constituer une ingérence dans les compétences provinciales et universitaires, ne s'attaquent pas au problème de financement de base et compromettent la capacité des universités à accomplir leurs missions les plus fondamentales de construction et de transmission du savoir.

psychologique, l'organisation de groupes de discussion dans le cadre d'une recherche exploratoire sur l'intégration des nouvelles professeuses et nouveaux professeurs dans leur université, la participation à une journée de représentation politique à Ottawa, l'organisation d'un colloque portant sur les politiques de recherche.

Le Conseil s'est particulièrement arrêté au thème du financement des universités au regard de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. Il a unanimement adopté une position relativement à l'urgence du réinvestissement dans les universités, position qui a fait l'objet d'un communiqué et qui a pu être présentée à l'occasion d'une rencontre

convoquée par le ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec avec divers partenaires syndicaux, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie globale visant l'obtention de transferts fédéraux pour l'enseignement supérieur (voir la position de la FQPPU en encadré).

À la lumière de ce Conseil fédéral, on peut espérer que les changements importants initiés au sein de la FQPPU sauront assurer la pérennité de la Fédération dans un contexte où la voix des professeuses et des professeurs doit plus que jamais se faire entendre avec force et détermination pour sauvegarder l'université comme service public. ✕



## Rattachement TELUQ-UQAM

# Position du Comité exécutif du SPUQ

### // COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ

Cette prise de position porte en particulier sur deux aspects de ce dossier qui ont une incidence directe sur notre organisation syndicale.

Le premier concerne nos rapports avec la partie patronale en ce qui a trait à l'application et au respect de la convention collective SPUQ-UQAM, nonobstant les « propositions » de modifications réglementaires adoptées par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études, celles inscrites dans le protocole de rattachement ou celles émanant du Comité de suivi, récemment constitué, relatives au cadre de gestion du rattachement TELUQ-UQAM.

Le deuxième concerne nos rapports avec les collègues professeurs, professeurs syndiqués de l'UQAM-TELUQ, en ce qui a trait tout particulièrement à la fusion des deux unités de négociation à l'intérieur du SPUQ et à l'harmonisation des deux conventions collectives existantes dans l'optique d'identifier et d'actualiser des passerelles permettant aux professeurs, professeurs des deux groupes d'accomplir leur tâche, notamment d'enseignement, selon le modèle « teluq » ou le modèle « uqam » ou de façon « bimodale » en empruntant à l'un et à l'autre des modèles.

#### **Rapports avec la partie patronale**

Tout en exprimant son accord avec le rattachement de la TELUQ à l'UQAM, le Comité exécutif du SPUQ a toujours insisté pour que ce projet s'insère dans la structure organisationnelle et la culture institutionnelle de notre université. La direction de l'Université a toujours fait fi de cette position et a même toujours refusé d'en discuter. À la suite des résolutions adoptées par la Commission des études eu égard au rattachement, le Comité exécutif a

déposé un grief contestant la légitimité de ces résolutions qui contreviennent à certaines dispositions de la convention collective, entre autres, celles définissant la composition de la Commission des études de même que ses pouvoirs. Lorsque ces recommandations ont été soumises pour adoption au Conseil d'administration, le 14 juin 2005, on y a ajouté un dispositif stipulant que « la mise en œuvre du rattachement ne pourra être complétée avant que les dispositions qui touchent aux matières prévues dans la convention collective SPUQ-UQAM, telles celles relatives à la composition de la Commission des études, ne soient négociées avec le SPUQ par la direction de l'UQAM ».

Cet automne, le Syndicat a été convié à participer à une rencontre du Comité des relations de travail afin de discuter de ces différentes questions, mais aucune proposition concrète n'a été formulée en vue de régler le litige. Néanmoins, au même moment, le Comité exécutif était invité par la directrice générale de la TELUQ à une « rencontre d'échange » sur une « proposition pour un cadre de gestion du rattachement TELUQ-UQAM ». Après avoir demandé des précisions sur l'objet de la rencontre, le Comité exécutif a jugé qu'il était inopportun de participer à ce genre de démarche, alors que le contentieux demeure entier par rapport aux incidences du rattachement sur la convention collective des professeurs, professeurs (voire sur celle des maîtres de langue) et que rien n'a encore été négocié pour faire suite à la résolution du Conseil d'administration.

Pour le moment, le Comité exécutif n'estime pas utile ou nécessaire de recourir à l'arbitrage relativement au grief déjà déposé. Par contre, la vigilance s'impose au regard de la tendance lourde notable dans la direction de l'UQAM de souscrire à la stratégie du « fait accompli ». À cet égard, il importe que les représentants des professeurs,



professeurs dans les instances soient tenus bien informés. Et si la Direction s'avisait d'appliquer, directement ou indirectement, une disposition contraire à la convention collective sans avoir obtenu l'accord du SPUQ, à la suite d'une négociation, le Comité exécutif utilisera tous les recours légaux dont il dispose pour obliger la partie patronale à respecter le contrat de travail qu'elle a dûment signé et qui engage les parties jusqu'à la signature d'un nouveau contrat devant faire suite à la convention collective actuelle en vigueur jusqu'au 31 mai 2007.

La régularisation de la situation, pour ne pas dire du litige, passe nécessairement par une compréhension partagée de la façon optimale d'actualiser l'intégration de la TELUQ (ou ce qui en reste : sa mission, son personnel et notamment ses professeures, professeurs) dans l'organisation uqamienne, et ce, dans le respect de cette organisation, de sa culture et de ses structures.

#### **Rapport avec le SPPTU (Syndicat des professeures et des professeurs de la TELUQ)**

Au mois de mars 2003, les comités exécutifs du SPUQ et du SPPTU produisaient une déclaration commune en vertu de laquelle il était convenu d'initier, dès la réalisation du rattachement, des démarches en vue de l'intégration au SPUQ des professeures, professeurs de la TELUQ pour ne former ainsi qu'un seul syndicat.

Au début de l'automne 2005, le Comité exécutif du SPUQ a soumis aux représentants du SPPTU un projet de résolution visant à opérer cette fusion des deux syndicats à l'intérieur du SPUQ. Cette proposition de fusion était assortie de garanties quant au maintien des acquis de la convention collective du SPPTU, nouvellement signée et en vigueur jusqu'en 2010.

Le Comité exécutif du SPPTU a considéré que ce projet de résolution était prématuré et a plutôt proposé une démarche « étapiste », s'étendant sur une période de deux à cinq ans, durant laquelle les deux groupes apprendraient à mieux se connaître, travailleraient à définir une proposition d'harmonisation des conventions collectives respectives, et contribueraient à promouvoir l'établissement de passerelles accessibles à l'ensemble des professeures, professeurs (UQAM et TELUQ). Cette proposition du SPPTU implique que les membres des deux

syndicats « réitèrent leur accord de principe à l'effet de ne former éventuellement qu'un seul syndicat au sein du SPUQ ».

Le Comité exécutif du SPUQ prend acte de cette vision du SPPTU, mais il ne compte pas s'engager dans des travaux d'harmonisation hypothétique des conventions collectives ni dans la promotion de passerelles, telles que souhaitées par le SPPTU, préalablement à une décision commune de formuler une requête pour la fusion des deux syndicats.

**En conclusion, la convention collective SPUQ-UQAM continue de s'appliquer intégralement, et les conditions de travail de toutes les professeures, tous les professeurs de l'UQAM (sauf ceux qui sont membres du SPPTU) sont régies par cette seule convention collective. Nonobstant le décret gouvernemental définissant les balises du rattachement et les résolutions adoptées par les instances de l'UQAM qui en stipulent les modalités de mise en œuvre, toute modification à la convention collective des professeures, professeurs ou à celle des maîtres de langue et, par conséquent, toute modification des conditions de travail des membres du SPUQ, découlant de ce rattachement, devra faire l'objet d'une négociation avec le SPUQ.**

Le Comité exécutif entend se montrer tout particulièrement vigilant en ce qui a trait à la composition de la Commission des études, mais aussi pour ce qui concerne les dispositions des conventions collectives relatives à la tâche, à l'engagement et à la répartition des postes de professeures, professeurs.

Le Comité exécutif est ouvert à la négociation dans la mesure où les propositions de la Direction seront susceptibles de contribuer à maintenir l'équilibre de la structure organisationnelle de l'UQAM et où les droits des membres du SPUQ seront respectés.

Par ailleurs, le Comité exécutif estime que le SPUQ doit être le seul représentant de l'ensemble des professeures, professeurs de l'UQAM, mais, dans le contexte de cette intégration décrétée, il n'entend pas contester à court terme la présence d'un deuxième syndicat de professeures, professeurs dans l'établissement. Cependant, les démarches légales visant à fusionner les deux unités de négociation au sein du SPUQ constituent un préalable à tout travail touchant l'harmonisation des conventions collectives ou l'établissement de passerelles au regard de la tâche. Évidemment, une telle position n'exclut pas la collaboration intersyndicale par rapport à divers dossiers, mais les actions respectives de chacun des syndicats demeureront complètement indépendantes jusqu'à ce que ces derniers conviennent d'entreprendre des démarches légales en vue de la fusion. ✕

## Conseil syndical

# Les enjeux de l'heure

// MARIE-CÉCILE GUILLOT – secrétaire

Le 13 octobre dernier a eu lieu la première réunion du Conseil syndical de l'année 2005-2006. Cette réunion a permis de faire le point sur deux dossiers d'importance sur le plan syndical, à savoir le projet de Politique facultaire institutionnelle et le rattachement de la TELUQ à l'UQAM.

### Projet de Politique facultaire

Rappelons que le projet de Politique facultaire institutionnelle a été adopté le 31 mai 2005 par la Commission des études. Cette politique, qui contrevient à divers égards à la convention collective

SPUQ-UQAM, a conduit le Syndicat à déposer un grief contestant la légalité de cette décision, en date du 9 juin 2005, et ce, même si la résolution prévoit que « des négociations soient engagées avec les syndicats et associations concernés sur tous les éléments ayant des incidences sur les textes conventionnés, afin de permettre la mise en œuvre de la Politique facultaire institutionnelle ». Au début du mois d'octobre, les représentants de la direction de l'UQAM ont convié ceux du SPUQ à participer à une réunion du Comité des relations de travail afin de discuter de la question, mais aucune proposition concrète n'a été formulée en vue de régler l'une ou l'autre des dimensions de ce litige qui oppose fondamentalement la Direction et le Syndicat sur divers plans (voir les numéros 244, juin 2005; 242, mars 2005; 241, février 2005 et 240, décembre 2004 du *SPUQ-Info*).

### Rattachement de la TELUQ à l'UQAM

En ce qui a trait au rattachement de la TELUQ à l'UQAM, ce dernier a été officiellement réalisé le 28 octobre dernier avec l'abrogation des lettres patentes de la TELUQ. La résolution de la Commission des études adoptée le 1<sup>er</sup> juin a aussi donné lieu à un grief du SPUQ. Par la suite, le 14 juin, le Conseil d'administration a adopté une résolution relative à la « mise en œuvre du rattachement de la TELUQ à l'UQAM »; cette résolution comporte un dispositif spécifiant que les dispositions réglementaires qui touchent aux matières prévues dans la convention collective SPUQ-UQAM, telles celles relatives à la composition de la Commission des études, devront être négociées par la direction de l'UQAM avec le SPUQ en vue de leur adoption et de leur mise en vigueur ultérieure. Une première rencontre du Comité des relations de travail

a également eu lieu sur ce sujet, mais sans résultat concret.

Sur le plan syndical, quelques rencontres ont déjà été organisées entre les comités exécutifs du SPUQ et du SPPTU (Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université) pour discuter de la fusion éventuelle des deux syndicats. On peut lire la position du Comité exécutif du SPUQ à cet égard dans le présent numéro du *SPUQ-INFO*.

Enfin, pour que le SPUQ puisse dresser un portrait des collaborations vécues par les collègues de l'UQAM avec ceux de la TELUQ, une réunion sera organisée par le Syndicat avec les professeures, professeurs qui ont des projets communs avec des collègues de la TELUQ.

### Représentants de secteur

Dans un autre ordre d'idées, deux secteurs n'étaient pas représentés au sein du Conseil exécutif du SPUQ : le secteur des arts et le secteur de communication. Une candidature a été reçue pour le poste de représentant du secteur des arts : Louis Martin (Département d'histoire de l'art), qui a été élu lors de cette réunion du Conseil syndical.

### Prochaine réunion

Il est rappelé que la prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre au local V-1410, au pavillon Sainte-Catherine (209, rue Sainte-Catherine Est). Tous les membres du Syndicat peuvent participer aux réunions du Conseil syndical avec droit de parole, les déléguées, délégués étant les seuls habilités à voter. ✕



# Un nouveau vice-rectorat : « Pour une meilleure organisation des services » ?

À suivre... de près !

// GUY VILLENEUVE- trésorier

Le 19 octobre, un courriel émanant de la Direction annonçait à la communauté universitaire la création d'un nouveau vice-rectorat, un septième, voué à « valoriser les enjeux qui touchent au personnel de l'Université, aux relations professionnelles et de travail et aux questions de la qualité de vie et de la concertation travail-famille-études ».

Selon la Direction, la mise en œuvre de ce nouveau Vice-rectorat aux ressources humaines n'entraînera pas d'ajout budgétaire, malgré qu'elle implique la création de deux nouveaux postes : soit ceux de vice-rectrice, vice-recteur aux Ressources humaines et de directrice, directeur du Développement organisationnel et de la Qualité de vie. D'après le recteur Roch Denis, « le nouveau vice-rectorat rendra possible une meilleure organisation des services qui relèvent de sa responsabilité ». En ce qui concerne spécifiquement la gestion des ressources humaines (l'objet central du nouveau vice-rectorat), nous ne pouvons que souhaiter que l'assertion du recteur puisse se concrétiser réellement dans les mois qui suivent, parce que rien ne permet, pour l'instant, de conclure à une meilleure organisation des services relativement à la gestion des ressources humaines, du seul fait de la nouvelle structuration.

En effet, à la lumière de l'organigramme proposé, les responsabilités attribuées au nouveau vice-recteur et à son vice-rectorat, en ce qui touche la gestion des ressources humaines, sont exactement les mêmes que celles auparavant dévolues à l'ancien vice-recteur aux Ressources humaines et aux Affaires administratives (qui devient vice-recteur aux Affaires administratives et financières). Le fait de scinder l'actuel

vice-rectorat aux Ressources humaines et aux Affaires administratives est-il un gage d'une meilleure organisation des services ? Surtout lorsqu'une telle restructuration s'accompagne de l'abolition du poste de directeur du Service des ressources humaines, dont le dernier titulaire a été Jean-Paul Legrand, à qui il a toujours incombé des responsabilités cruciales au regard de l'application des conventions collectives ? La question est posée; la réponse est à venir !

Par ailleurs, il est étonnant que l'organigramme « repensé » des vice-rectorats concernés accorde tant de place à la TELUQ dans leur organisation, notamment dans leur direction. En effet, le directeur des affaires administratives de la TELUQ est sur le même pied que la vice-rectrice, le vice-recteur aux Ressources humaines de l'UQAM, et le directeur des affaires administratives de la TELUQ, au même niveau que le vice-recteur aux Affaires financières et administratives de l'UQAM. Peut-on comprendre autre chose que, dans notre nouvelle Université UQAM-TELUQ, une directrice, un directeur de la TELUQ a le même poids qu'une vice-rectrice, qu'un vice-recteur de l'UQAM ?

## Des besoins réels... des engagements réels ?

La création du nouveau vice-rectorat se veut un moyen de promouvoir une meilleure qualité de vie et de travail à l'UQAM, notamment par la mise en œuvre de stratégies de développement de la relève. L'intention est noble et doit être saluée, mais beaucoup reste à faire pour sa concrétisation.

Entre autres questions touchant les ressources humaines, rappelons que le manque de professeurs, professeures s'est fait sentir depuis plusieurs années

dans bon nombre de départements, et la situation ne cesse d'empirer dans bien des secteurs. Selon le recteur, l'UQAM compte actuellement 957 professeurs, ce qui dénote une réalité encore pire puisque, en vertu de la convention collective SPUQ-UQAM, ce nombre devrait être au moins de 990 pour l'année 2005-2006. Un travail considérable est effectivement à réaliser sur ce plan. Alors que l'UQAM n'accroît son effectif professoral que de dix professeurs, professeurs par année, l'Université McGill a recruté quelque 600 nouveaux professeurs depuis cinq ans.

La question de la conciliation travail-famille-études est aussi cruciale. Il suffit de mentionner que l'UQAM, avec sa communauté de plus de 47 000 personnes, ne compte que trois garderies pour un grand total de 138 places disponibles ! Là aussi, il y a certainement beaucoup de pain sur la planche pour le nouveau vice-rectorat.

Dans son discours de la rentrée, le recteur s'est montré déterminé à s'attaquer à ces problèmes en affirmant que « les défis des ressources humaines, de la qualité de vie revêtent une telle importance sociale qu'il importe de nous donner les moyens de les relever », mais du même souffle il nous annonce que « l'UQAM subit un déficit d'opération anticipé de près de 12 millions de dollars pour l'année en cours ». La mise en relation de ces deux questions a de quoi inquiéter. Il faut espérer que la création du nouveau vice-rectorat aux Ressources humaines ne soit pas simplement la manifestation d'un ensemble de bonnes intentions dont on devra malheureusement reporter l'actualisation compte tenu de l'important déficit appréhendé. Si tel était le cas, les plus optimistes peuvent s'attendre à bien peu de chose. ✕

## Un hommage au militant du SPUQ

# Michel van Schendel//

// LOUIS GILL - Professeur à la retraite, Département des sciences économiques

*Nous reproduisons le texte du discours prononcé par Louis Gill au nom du SPUQ en mai 2001 à la Maison des écrivains, à l'occasion de la publication des Mélanges offerts en hommage à Michel van Schendel, publiés sous la direction de Paul Chamberland, Michaël Lachance, Georges Leroux et Pierre Ouellet. Ce texte est la contribution de Louis Gill à ces Mélanges.*

J'ai connu Michel d'abord en tant que militant de notre syndicat, le SPUQ, qu'il a contribué à fonder aux premières heures de l'ouverture de l'UQAM au cours de l'année 1969-1970. La faillite de l'Association non accréditée des professeurs de l'UQAM, l'APUQ, dans la défense des professeurs de philosophie mis à pied et dans la préparation et la négociation d'une première convention collective avait amené un groupe de militants partisans de la formation d'un véritable syndicat, dûment accrédité et affilié à une centrale syndicale, la CSN, à militer dans cette voie. Michel était de ceux-là.

Lors de l'assemblée générale de fondation du SPUQ, en pleine crise d'octobre, le 19 octobre 1970, il fut élu, pour un bref mandat de six mois, vice-président du premier exécutif de ce syndicat, aux côtés de Mario Dumais, président, Jean-Marc Piotte, secrétaire, et Jorge Niosi, trésorier. Il faut préciser qu'à cette époque, on renouvelait l'exécutif chaque année, ce qui a eu pour effet d'associer un grand nombre de collègues à la direction de notre syndicat.

Michel est revenu à l'exécutif du SPUQ en 1973-1974 en tant que vice-président d'un exécutif présidé par Roch Denis. Un point fort de ce mandat fut la préparation en mars 1974 d'un colloque interuniversitaire à l'initiative du SPUQ sur les libertés académiques et l'autonomie universitaire, en riposte aux ingérences du patronat, des corporations professionnelles et de l'État dans l'enseignement et la recherche universitaires. Comme par hasard, au même moment se préparait en catimini en haut lieu, dans les officines gouvernementales et au siège social de l'Université du Québec (UQ), l'ingérence par excellence au sein de l'UQ, la « Réforme Després », du nom de son instigateur, le nouveau président de l'UQ Robert Després, le « colonel comptable » désigné à ce poste par le premier ministre Robert Bourassa pour mettre de l'ordre à l'université.



(Photo : Vincent Bloch)

À la suite des nombreuses grèves qui avaient secoué les débuts de l'UQAM, le patronat industriel avait fait de très fortes pressions pour que les études de technologie supérieure qui devaient être implantées à l'UQAM soient mises à l'abri du tumulte uqamien et regroupées dans une constituante distincte. Le patronat avait gagné cette manche et obtenu la création de l'École de technologie supérieure. De son côté, le Barreau du Québec avait tenté d'orienter le contenu du nouveau programme de Sciences juridiques de l'UQAM, qui se voulait différent de celui qui était dispensé dans les facultés de Droit traditionnelles et davantage orienté vers les préoccupations sociales.

Ces ingérences étaient annonciatrices de la Réforme Després. Le projet en fut adopté par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en juin 1974: un ensemble de trente et une politiques générales et de 68 politiques opérationnelles prétendait modifier de fond en comble l'organisation et le fonctionnement de l'Université et réaliser une énorme concentration de pouvoirs dans les mains du président de l'Université. Il fallait barrer la route à ce projet qui mettait en pièces l'université démocratique fondée en 1969.





J'ai eu le plaisir, en août 1974, de rédiger avec Michel, élu président du SPUQ pour l'année 1974-1975, et avec Jacques Peltier, trésorier de l'exécutif présidé par Michel, un texte de présentation et de critique de la Réforme Després qui a été le coup d'envoi de la lutte contre cette réforme. Ce texte intitulé « Le coup Després » et publié dans le numéro d'octobre 1974 du bulletin d'information du SPUQ avait été rédigé à la demande du Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs de l'Université du Québec, le CLIUQ, et distribué à tous les professeurs du réseau. Michel affectionnait particulièrement ce document qu'il a demandé qu'on republie en annexe du texte qu'il a écrit sur la Réforme Després dans le numéro spécial de la revue *Analyses et discussions* publié à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du SPUQ en mars 1996.

La lutte contre la Réforme Després a duré deux ans et demi. Elle a donné lieu à un grand mouvement de solidarité, à l'intérieur de l'UQAM avec les employés de soutien et les étudiants d'abord, puis avec les chargés de cours, et entre les constituantes avec la formation d'une opposition conjointe marquée notamment par une grande manifestation unitaire des syndicats et des associations étudiantes devant le siège social de l'Université du Québec en février 1975.

« Le coup de force ne passera pas » est le mot d'ordre à l'enseigne duquel a été menée cette lutte contre « l'Université de Després et de ses intendants locaux, l'université du mensonge, de la fraude, du travail à la chaîne, de l'abus de pouvoir et du coup de force », comme Michel la caractérisait dans un éditorial du *spuq-information* d'octobre 1976. Cette lutte commencée à l'automne 1974 se soldera deux ans et demi plus tard, en février 1977, par une victoire totale sur la Réforme Després, au terme d'une grève de 123 jours déclenchée par le SPUQ le 17 octobre 1976.

Pendant la grève, Michel était responsable du Comité d'information. Il préparait avec les autres membres de ce comité, dont Roch Denis, Luc Desnoyers et André Vidricaire, des communiqués quotidiens qui étaient distribués sur les lignes de piquetage, des communiqués de presse, des entrevues avec les journalistes, des participations aux émissions de radio, des placards publicitaires que nous diffusions dans les grands quotidiens aux moments cruciaux de l'évolution de la grève. Le Comité d'information avait également préparé un superbe appui de vingt-cinq personnalités du monde des arts et des sciences, du journalisme, du monde universitaire et du monde syndical aux professeurs en grève à l'UQAM et à l'Université Laval, qui a été publié dans *Le Devoir* du 15 décembre 1976. Parmi les signataires de cet appui, Hubert Aquin, Pierre Dansereau, Jacques Dofny, Fernand Dumont, Gérald Godin, Marcel Pepin, Pierre Perreault, Marcel Rioux, Léo Roback, Guy Rocher, Fernand Seguin et Pierre Vadeboncoeur.

Militant syndical, mais aussi poète, Michel a écrit cette grève en poésie dans un recueil intitulé *Veiller, ne plus veiller*, publié aux Éditions du Noroît deux ans plus

tard. En voici un extrait au hasard, rédigé le 16 décembre 1976 : *Je vous parle d'un pays proche, le vôtre, cependant si lointain. Un pays où les grèves imposées sont la pluie dans le brouillard mais la pluie le transperce et la vue n'est levée que d'un manteau de corde. Ce pays, ce brouillard, ce bazar, ce couteil à la trame givrée. Nous apprenons, vous et moi, à y voir plus clair, à pas de grève. La grève fait l'enfouï du coquillage - et le met au jour, lumière de sable à pique-nez. Le coquillage, la nacre, l'algue, pays d'une grève, la grève, une autre grève, la trace des pas s'y voit aussi.*

Michel a effectué un retour à la direction du SPUQ en 1991-1992, sous la présidence de Roch Denis, en tant que représentant du secteur des Lettres et des communications. Il y a assumé pendant deux ans la direction de la publication de la nouvelle revue du Syndicat, *Analyses et discussions*, dont les deux premiers numéros ont paru au cours de cette période.

Avec ce survol de la contribution de Michel au SPUQ, je veux rendre hommage à un fondateur et à un défenseur de notre Syndicat, mais aussi à un camarade et à un ami. ✕



Grève de 1976 - René Laperrrière (Sc. juridiques), Michel van Schendel (Études littéraires), responsable du Comité d'information, Jean-Pierre Cheneval (Sc. biologiques), président, et Thierry Hentsch (sc. politique), 1<sup>er</sup> vice-président.

## Îlot Voyageur

# L'UQAM se lance dans la gestion immobilière

// GAÉTAN BRETON – Département des sciences comptables et représentant du secteur des Sciences de la gestion au Conseil exécutif du SPUQ

Avec le projet de l'îlot Voyageur, l'UQAM semble remettre radicalement en question sa mission première. Après être devenue propriétaire d'un autre stationnement intérieur, elle va devenir propriétaire d'un terminus d'autobus et ensuite d'un immeuble à bureaux, sans compter les espaces commerciaux disséminés dans cet ensemble. De plus, quoique plus normal, elle deviendra aussi propriétaire d'un complexe d'habitations pour les étudiants dont toutefois la localisation, au-dessus d'un terminus souterrain aux émanations importantes, laisse songeur.

### La nationalisation des stationnements

Le nouveau projet immobilier dans lequel se lance l'UQAM pour satisfaire ses besoins de locaux dépasse énormément ces besoins et bouleverse radicalement sa mission. En plus de résidences dont la nécessité est questionnable, du moins sous la forme d'un grand complexe et non pas d'une intégration au quartier, et d'un immeuble dans lequel seront localisés des départements et des salles de cours, l'UQAM deviendra, à terme, propriétaire d'une série d'autres espaces qui n'ont rien à voir avec sa mission.

Les espaces utilisés pour les missions de l'UQAM (résidences incluses) représentent 690 500 m<sup>2</sup> sur un grand total de 1 105 000 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire à peine plus de 60 %. Un élément qui semble carrément inutile, voire dangereux, est le stationnement. L'État vient de construire 400 places à la Grande Bibliothèque et va en construire plus de 1500 au nouvel hôpital universitaire. L'UQAM a été conçue pour être accessible par transport en commun et pour être un pôle important d'un nouveau quartier

latin à prédominance piétonnière. Pourquoi devrions-nous accepter que ces principes soient tout à coup transformés sans que les intervenants concernés ne soient le moins possible consultés ?

Avec les 820 places de ce nouveau complexe, ce sont près de 3000 nouvelles places qui seront offertes dans le quartier, au moment même où on cherche (du moins le dit-on) par tous les moyens à diminuer le nombre d'automobiles en circulation pour rencontrer les exigences de Kyoto.

### La victoire de Macleans

Finalement, avec la frénésie de construction qui caractérise la dernière décennie, l'UQAM va se retrouver avec un campus complet, comme les aime tellement le magazine Macleans. Ainsi, les points de l'UQAM devraient augmenter en flèche pour saluer la rentrée dans le rang de notre université dissidente.

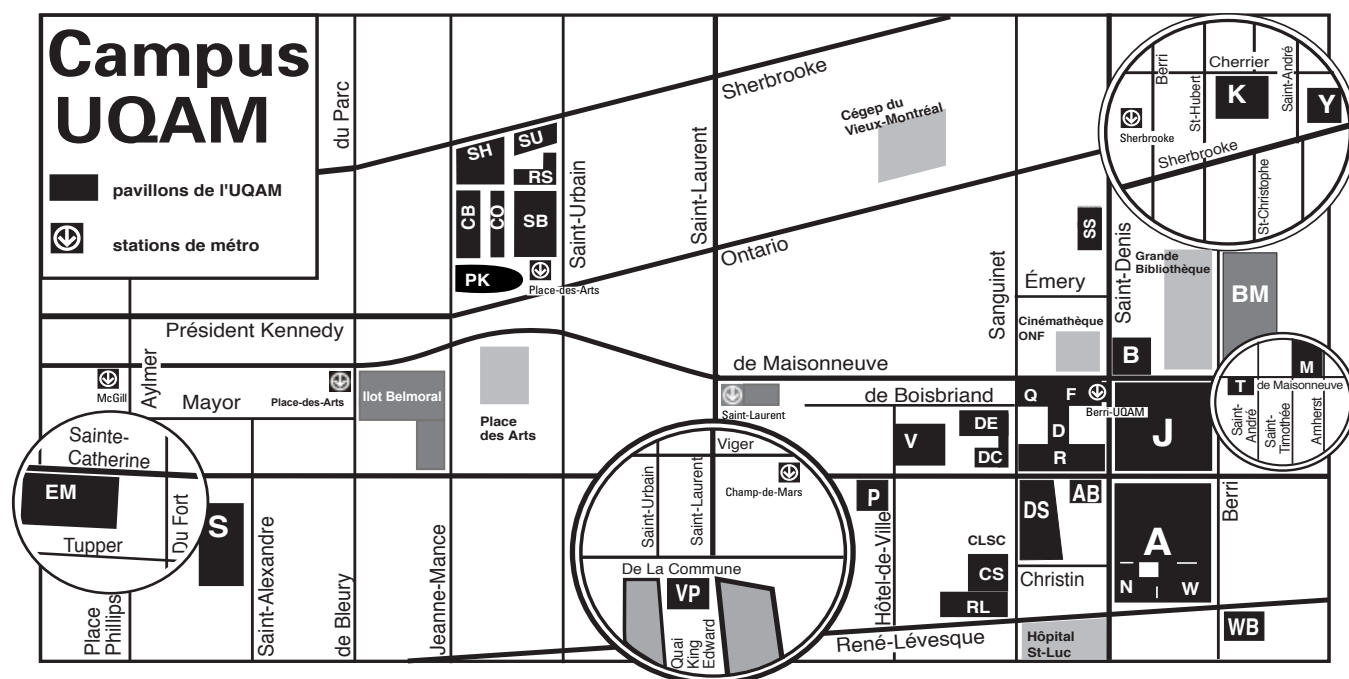
Pourtant, le projet initial de construire une université ouverte, en plein cœur du centre-ville, facilement accessible en transport en commun, au point nodal des réseaux de transport, bien que peu conforme à la tradition de tour d'ivoire des universités, avait un aspect moderne et populaire dont on tente de se départir. Bien qu'affichant comme slogan que l'UQAM prend position, ses actions semblent la mener dans la voie d'un conformisme sans doute propice à attirer quelque financement privé, mais de plus en plus loin de la conception de l'éducation supérieure qui a présidé à sa fondation.

L'Université qui se voulait intégrée dans son milieu s'organise pour que ses étudiants soient de moins en moins intégrés dans les milieux de vie qui forment la ville. Dans ce cas, aussi bien se trouver une montagne où aller s'installer.

### Un PPP qui va durer 30 ans

Plusieurs de ces belles transactions sont faites sur la base de baux d'une durée de 30 ans. L'UQAM va donc devenir propriétaire du terminus, du pavillon et de la tour à bureaux dans 30 ans. L'opérateur du terminus deviendra, pendant ce temps, locataire de l'UQAM qui elle-même paie son bail emphytéotique à l'une ou l'autre des filiales vides de la compagnie Busac. Si les compagnies d'autobus devaient trouver, à un moment donné, que le terminus serait plus efficacement situé ailleurs qu'au centre-ville, c'est l'UQAM qui se retrouverait dans la situation de continuer de payer les baux à long terme sans avoir de revenu. Tous les commerces liés au terminus disparaîtraient aussi. Donc, malgré la formule PPP, c'est l'UQAM qui prend tous les risques puisque les estimations de revenus sont basées sur des loyers complets payés à des tarifs qui ne tiennent pas compte du fait que cet actif est difficilement utilisable à d'autres fins, ce qui donne un pouvoir important de négociation au locataire. Qu'à cela ne tienne, les études soutiennent que l'UQAM pourra toujours utiliser ces espaces pour ses fins propres advenant un départ du locataire. Cependant, ces études ne précisent ni l'usage ni les coûts de transformation des lieux.

Le partage des risques, qui devraient aller massivement à l'entreprise privée dans ce genre de contrats, selon la présidente du Conseil du trésor, ne semble pas fonctionner très bien ici. Tous les risques liés à l'occupation des espaces retombent sur l'UQAM pendant que les rendements des compagnies qui sont locataires à long terme demeurent complètement garantis. De plus, les risques liés à la réalisation du projet n'existent pas, puisque les compagnies qui ont été formées pour gérer le projet (toutes créées en mars 2005) ne sont que des coquilles vides qui pourront disparaître si les choses devaient se gâter. Pour les contracteurs, cet arrangement ne pose pas de problème, puisqu'en cas de



<b>A:</b> Hubert-Aquin	<b>DE:</b> Design	<b>PK:</b> Président-Kennedy	<b>SU:</b> Pavillon institutionnel
<b>AB:</b> Saint-Denis	<b>DS:</b> J.-A.-DeSève	<b>Q:</b> Centre Pierre-Péladeau	<b>T:</b> Les Atriums
<b>B:</b> Maisonneuve	<b>EM:</b> École supérieure de mode	<b>R:</b> Sciences de la gestion	<b>V:</b> Sainte-Catherine Est
<b>BM:</b> Berri-Maisonneuve	<b>F:</b> Musique	<b>RL:</b> Résidences universitaires	<b>VP:</b> Centre des sciences
<b>CB:</b> Chimie et biochimie	<b>J:</b> Judith-Jasmin	<b>RS:</b> Résidences universitaires	<b>W:</b> Thérèse-Casgrain
<b>CO:</b> Cœur des sciences	<b>K:</b> Danse	<b>S:</b> Sciences	<b>WB:</b> 500 René-Lévesque Est
<b>CS:</b> Centre sportif	<b>M:</b> 1001 de Maisonneuve Est	<b>SB:</b> Sciences biologiques	<b>Y:</b> 1001 Sherbrooke Est
<b>D:</b> Athanase-David	<b>N:</b> Éducation	<b>SH:</b> Sherbrooke	
<b>DC:</b> 281 Sainte-Catherine Est	<b>P:</b> La Patrie	<b>SS:</b> Pavillon Saint-Sulpice	

défaillance des compagnies impliquées, l'UQAM récupérera le chantier et sa gestion. Les contrats sont donc pleinement garantis par l'UQAM sans que la compagnie mère, qui possède des valeurs, ne soit obligée d'intervenir pour les mettre en garantie.

Pour le stationnement, les flux monétaires positifs ne commenceront pas avant 2023, au mieux, c'est-à-dire si les locations commencent en 2007. Pour le terminus, le scénario est similaire. Pour les résidences, l'UQAM doit financer les activités pendant 28 ans avant de commencer à utiliser cet actif comme source de revenus nets. Ajoutons quelques délais (qui sont déjà commencés) et quelques suppléments de coûts et les profits devront être repoussés de quelques années. De plus, si les hypothèses utilisées étaient moins optimistes, nous devrions encore repousser le moment où le stationnement ou les autres actifs commenceront à produire des rendements positifs. Si l'UQAM compte là-dessus comme vache à lait pour suppléer

au sous-financement chronique dont elle est la victime, les vaches risquent de rester maigres encore longtemps.

Financièrement, le projet semble donc risqué pour l'UQAM qui devra payer longtemps avant d'en recevoir d'hypothétiques retombées, tandis que le promoteur, celui qui a eu la bonne idée pour régler les problèmes de locaux de l'UQAM, va partir avec ses majorations de taux et ses honoraires sans aucun problème, puisqu'il n'y a aucune incertitude dans ses ententes avec l'UQAM. Or, comme on le sait, le « risque » est le résultat de l'incertitude et, nous dit-on en finance, le rendement est une fonction du risque.

#### Le financement des universités : un défi qui demeure à relever

Nous connaissons tous l'état déplorable dans lequel se trouve le financement des

universités. L'UQAM est particulièrement touchée, puisqu'elle ne bénéficie que très peu des rentrées de fonds importantes venant du monde des affaires ou de riches donateurs qui soutiennent les autres universités montréalaises.

De plus, l'UQAM doit participer au soutien d'un siège social dont elle n'a rigoureusement aucun besoin, possédant elle-même toutes les structures nécessaires au fonctionnement d'une institution d'enseignement supérieur. Ainsi, les contingences budgétaires ont mené récemment à une diminution des heures d'ouverture de la bibliothèque. Bien que la situation ait été corrigée, on peut y voir l'expression d'un stress budgétaire certain. Il faut donc trouver des moyens de soutenir financièrement nos institutions d'enseignement supérieur, surtout les institutions d'État, afin qu'elles ne soient pas obligées de se lancer dans des opérations douteuses, ou complètement étrangères à leur mission, dans le but de pallier à ce financement. ✕

# Expansion immobilière : ce n'est qu'un début

// JACQUES PELLETIER – président

Si on se fie au *Devoir*, journal généralement bien informé, l'investissement de l'UQAM dans l'immobilier ne fait que commencer.

Après la mise en chantier de l'îlot Voyageur, qui représente déjà un projet d'envergure, suivront d'autres opérations d'immobilisation autour de la station de métro Saint-Laurent et de l'îlot Balmoral, terrain adjacent à la Place des Arts. Ces nouveaux

développements s'inscriront dans un plan directeur qui devrait être bientôt soumis au Conseil d'administration de l'UQAM pour adoption.

Cette opération vise, bien sûr, à combler des besoins en espaces, en salles de cours, en lieux de réunion et répond à des nécessités incontestables en cette matière. Elle vise aussi à rendre notre Université davantage visible dans le milieu, à lui assurer une présence rayonnante, voire ostentatoire, en accordant un soin particulier à l'ornementation des nouveaux aménagements, en leur donnant un « look » à la hauteur des prétentions scientifiques, culturelles et sociales de l'UQAM.

Il s'agit là de projets ambitieux qui s'inscrivent dans le cadre d'une opération de prestige et de relations publiques. Des projets qui coûteront cher, qui impliqueront

de lourds investissements, ce qui est tout de même paradoxal dans un contexte où les universités, par ailleurs, crient famine, où elles ne trouvent pas l'argent nécessaire pour financer leurs activités de recherche de manière satisfaisante, pour regarnir leurs bibliothèques et leurs laboratoires et pour recruter de nouveaux professeurs.

Sachant cela, on ne peut que demeurer songeur devant le caractère spectaculaire du développement immobilier actuel, qui n'est pas propre à l'UQAM, mais à l'ensemble du milieu universitaire montréalais, à tout le moins. On ne sait trop si l'on doit s'en réjouir ou s'en désoler, compte tenu du sous-investissement dans les fonctions éducatives et intellectuelles qui constituent pourtant la mission essentielle des universités qui ne paraît décidément pas faire le poids devant les exigences du béton. ✕

## UN COMITÉ D'ÉTUDE DES PROJETS IMMOBILIERS ? LE SPUQ APPUIE L'INITIATIVE

Futurs locataires de l'îlot Voyageur, les étudiants de la Faculté de science politique et de droit ont dénoncé, dans une lettre adressée récemment au vice-recteur, Mauro F. Malservisi, le manque de transparence de l'UQAM dans ce dossier et exigé une consultation des étudiants, premiers concernés, avec les corps d'emploi de l'UQAM, par cette opération.

Ils suggèrent dans leur lettre la création d'un comité, éventuellement rattaché au Conseil d'administration de l'Université, dont le mandat serait d'examiner les projets immobiliers actuels et futurs de l'UQAM.

La suggestion des étudiants de créer un tel comité où seraient analysés et discutés les projets immobiliers de l'Université : leurs raisons d'être, leurs fonctions, leurs caractéristiques, notamment sur le plan écologique, et plus largement du cadre de vie, paraît au Comité exécutif du SPUQ tout à fait intéressante et stimulante.

Il s'agit là d'une initiative à laquelle il conviendrait de donner suite rapidement; le Comité exécutif a fait part de son soutien au vice-recteur Malservisi en lui demandant d'agir promptement dans ce dossier dans le meilleur intérêt de la communauté uqamienne et de tous ceux qui la fréquentent.  
AFFAIRE À SUIVRE DONC. ✕



# Nouveaux représentants et représentantes professoraux au sein des instances de l'UQAM

// MARIE-CÉCILE GUILLOT – secrétaire

Tel que stipulé à la convention collective SPUQ-UQAM, les professeures, professeurs sont représentés au sein des diverses instances de l'UQAM. À cet égard, la clause 7.01 spécifie que trois personnes, élues par et parmi l'ensemble des professeures, professeurs, représentent ces derniers au Conseil d'administration. Par ailleurs, la clause 7.05, qui prévoit la composition de la Commission des études, précise que sept professeures, professeurs, dont quatre doivent occuper des fonctions de direction d'enseignement, de recherche ou de création, sont élus par leurs pairs pour y siéger. Chacune de ces sept personnes doit provenir d'une faculté différente et est élue selon les modalités définies à la convention collective. Enfin, tel que le prévoit la clause 7.19, sept professeures, professeurs (une, un par faculté) sont élus par le corps professoral de leur faculté respective pour siéger à la Sous-commission des ressources.

Le 21 avril 2005 s'est tenue une assemblée d'élection au cours de laquelle tous les postes de représentante, représentant des professeures, professeurs à la Commission des études ont été pourvus à l'exception du poste de représentante, représentant de la Faculté des arts, faute de candidature. Par ailleurs, un poste de membre professeure, professeur du Conseil d'administration était également à pourvoir. C'est pourquoi une assemblée d'élection a été organisée le jeudi 13 octobre dernier, assemblée à laquelle toutes les professeures et tous les professeurs avaient été

conviés. Plus de 110 personnes y ont participé.

Trois candidats étaient en lice pour le poste au Conseil d'administration : les professeurs Jean P. Boucher (Département de kinanthropologie), Yves Gingras (Département d'histoire) et Claude Pichet (Département de mathématiques). Le professeur Claude Pichet a été élu pour un mandat de trois ans. Quant au poste de représentante, représentant de la Faculté des arts à la Commission des études, le professeur Georges Frédéric Singer (École de design), qui était le seul candidat, a reçu l'appui de la majorité des votants et est donc élu membre professeur de la Commission des études pour un mandat se terminant le 30 juin 2008. ✕

## REPRÉSENTANTS PROFESSORAUX AUX INSTANCES DE L'UQAM

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Berthelette, Organisation et ressources humaines  
Claude Pichet, Mathématiques  
Lucie Robert, Études littéraires

### COMMISSION DES ÉTUDES (mandat jusqu'au 30 juin 2008)

Josiane Boulad-Ayoub, Philosophie  
Gaétan Breton, Sciences comptables  
Louise Gaudreau, Éducation et pédagogie  
Charles Perraton, Communication sociale et publique  
Jean-Guy Prévost, Science politique  
Georges Frédéric Singer, Design  
Carole Turcotte, Mathématiques

### SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Omar Cherkaoui, Informatique  
Jean-Pierre Gilbert, Arts visuels et médiatiques  
Nicole Lanoue, Sciences comptables  
Louise Ménard, Éducation et pédagogie  
Jean-François Renaud, École des médias  
Jean-Pierre Villaggi, Sciences juridiques  
Alain Voizard, Philosophie

# La démocratie syndicale à l'heure d'Internet

// YVES GINGRAS – Département d'histoire

Comme l'écrit Manuel Castells dans *La Galaxie Internet* (Fayard, 2002), « pour les simples particuliers, pour les entreprises et pour la société en général, Internet est né en 1995 » (p. 28). Fêtons donc ce dixième anniversaire en se demandant comment Internet peut contribuer à la démocratie universitaire et syndicale.

Tous les experts et tous les gourous s'entendent : Internet est une révolution dans les modes de communication. Il permet aujourd'hui à quiconque est doté d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique de communiquer instantanément avec ses amis à l'autre bout de la planète et de diffuser ses idées (sous forme de textes ou d'images vidéo) sans frais (ou presque) à qui veut les lire ou les voir sur leur écran. On peut aussi aller à la recherche d'informations au-delà des médias contrôlés par les pouvoirs officiels en place. Il est peu douteux également, même si on en parle moins souvent et avec moins d'emphase, qu'Internet favorise l'expression des opinions

lors de votes importants en contournant les problèmes d'horaires et de déplacements qu'impose le vote *in situ* dans l'isolement. Ainsi, on ne peut voir que comme un progrès (oui : un progrès! ... mot que d'aucuns pourraient croire désuet...) la mise en place à l'UQAM d'un système sophistiqué et sécuritaire de vote par téléphone et par Internet qui permet à tout le personnel de s'exprimer sans entraves sur le choix de représentants, lors de consultations, comme un peu plus de 30 % des personnes habilitées au vote l'ont fait récemment pour le renouvellement des mandats de deux vice-rectrices.

À l'heure où notre Syndicat parle de renouvellement, il est temps, il me semble, de se demander comment il se fait que chaque fois qu'on est appelé à choisir un représentant du corps professoral pour siéger à l'une ou l'autre instance, notre Syndicat en est encore attaché aux vieilles habitudes des réunions convoquées dans un petit local toujours trop éloigné pour quelques collègues, étant donné l'étendue de notre campus, et qui n'attirent qu'une infime minorité d'entre eux. Bien sûr, la réponse habituelle (encore entendue il y a peu) consiste à rappeler l'importance des débats publics pour « éclairer » les électeurs sur les positions des candidats et candidates.

Pour avoir un débat rationnel sur les vertus et les limites des votes électroniques (ou téléphoniques), il faut d'abord éviter la confusion fréquente qui consiste à confondre information et prise de décision. Les réunions servent à informer et à échanger sur divers sujets. Par le passé, l'absence d'outils de communication rapide à distance obligeait souvent à faire d'une pierre deux coups : voter immédiatement après le débat pour éviter d'autres réunions. Car à moins d'invoquer une épidémie d'Alzheimer, on ne peut faire croire qu'un vote décalé dans le temps entraîne une perte d'information ou même de jugement... En fait, on pourrait même croire plutôt le contraire : une fois



(Photo : Michel Giroux)

informé dans une atmosphère parfois surchauffée, mieux vaut souvent un peu de recul avant de prendre une décision...

Les défenseurs du vote *in situ* semblent même donner (consciemment ou non) une valeur morale supérieure au fait de se déplacer pour prendre une décision alors que le vote par téléphone ou Internet aurait quelque chose de paresseux et, même pis, d'individualiste. Dans certaines mythologies, les grands rassemblements sont stimulants, mobilisateurs et incarnent la solidarité que représenterait le fait de voir le corps (et les corps) réuni physiquement (ne serait-ce qu'en nombre infinitésimal) pour prendre des décisions « collectives » à une « écrasante majorité » (dont on ignore le plus souvent le nombre exact). Et cela s'opposerait, comme le positif au négatif, aux décisions atomiques sinon anomiques des choix individuels exprimés dans cet autre isolement : le bureau ou le sous-sol du professeur.

Or, si l'on admet plutôt que la démocratie exige de faciliter au maximum les conditions d'exercice du choix proposé aux électeurs, alors il est difficile de s'opposer au vote électronique. Quant à l'information nécessaire qui doit précéder ce choix, et éventuellement aux débats entre candidats, il est évident qu'ils peuvent toujours avoir

lieu – et ont d’ailleurs lieu comme le montre le fait que les vice-rectrices ont rencontré leurs « électeurs » et diffusé par écrit leur « programme » avant le vote. Lors d’élections (scolaires, municipales, provinciales, etc.), par exemple, ce principe de base s’incarne dans la multiplication des bureaux de vote, de façon à faciliter la participation sur tout le territoire. Par analogie, on pourrait penser qu’un campus est aussi un territoire assez vaste pour avoir plusieurs bureaux de vote... Enfin, les partis politiques ont aussi compris que la technologie peut être utile et le prochain chef du Parti Québécois sera élu par téléphone et non plus dans une assemblée surchauffée composée de porte-parole qui parlent au nom, mais aussi à la place des autres...

Il n’est pas dans mon intention ici de m’empêtrer dans les détails techniques sur la façon idéale de procéder ou sur les raisons qui peuvent expliquer pourquoi de tels votes seraient impossibles dans certains cas. Je ne désire ici que lancer la réflexion et prendre congé de la confusion conceptuelle évoquée plus haut entre information et décision et de certains arguments souvent entendus mais intenables. Chose certaine, rien n’interdit d’avancer par étape au lieu de se servir d’un détail pour empêcher toute action. L’argument est vieux comme le monde : « nous sommes d’accord sur le principe MAIS il y a des détails qui malheureusement empêchent de changer nos pratiques » etc. Ainsi, ce n’est pas parce que le vote électronique pour un représentant à une commission quelconque serait impossible en raison d’un ordonnancement quelconque des types de représentants qu’on ne peut l’appliquer là où ce serait facile de le faire immédiatement : le Conseil d’administration, par exemple et surtout pour toute décision de très grande importance pour tout le corps professoral. Pensons à une grève générale comme cas extrême, mais on pourrait donner des exemples plus simples comme une proposition du Conseil syndical ou de

l’exécutif sur un sujet d’intérêt général (le statut des doyens par exemple...). Autre argument très intéressant : faciliter le vote électronique videra encore davantage les assemblées ! Encore fondé sur la confusion entre informer et décider, cet argument a aussi l’étrange propriété d’admettre implicitement que la présence aux assemblées est plus importante que le nombre de participants à la décision (lequel sera toujours plus élevé par Internet que sur place, pour des raisons évidentes de contraintes diverses, les professeurs n’étant pas des employés d’usine soumis au 9 à 5 collectif, modèle originel des assemblées syndicales...). Enfin, l’argument juridique : la convention collective (qui



réglemente dans le détail à peu près tous nos gestes sauf le prix des croustilles au vinaigre) stipule à l’article 7.01 que les trois professeurs doivent être élus au Conseil d’administration « par et parmi l’ensemble des professeurs, professeures... à l’occasion d’une assemblée générale convoquée conjointement par le Syndicat et l’Université et tenue par le Syndicat ». On a tout verrouillé par les petits mots « à l’occasion d’une assemblée générale » et il faudrait modifier la convention collective pour tenir ce vote par Internet ou téléphone. Tâche probablement herculéenne... à moins, bien sûr, d’utiliser un procédé que

le Syndicat utilise quand cela fait son affaire : la lettre d’entente... Notons au passage qu’on aurait pu respecter l’esprit de l’article 7.01 si on s’était contenté d’écrire simplement que les représentants sont élus par et parmi l’ensemble des professeurs, laissant la procédure exacte en dehors de la convention. Mais, bien sûr, les Anciens et les Sages diront que je suis naïf et qu’un tel espace de jeu laisserait place à toutes les manipulations de la part de l’administration de l’UQAM et serait contraire à la « véritable » démocratie...

En conclusion, il faut mentionner un dernier aspect, plus insidieux, de la question de la « démocratie syndicale » : il faut en finir avec les discours moralisateurs qui consistent à dire que les absents ont toujours tort et qu’ils n’ont qu’à aller aux réunions syndicales s’ils veulent « battre » les résolutions qui leur déplaisent. Cela était vrai quand les moyens de communication n’offraient pas d’autres voies d’expression. Mais les temps ont changé et on doit donc, si l’on croit vraiment à la démocratie, faciliter la participation des professeurs aux grandes décisions en utilisant les nouveaux outils technologiques disponibles (dont Internet) plutôt que de continuer à faire la leçon. À moins, bien sûr, que la vieille culture ou le vieux réflexe qui consiste à éterniser les réunions ou empêcher un débat non prévu et faire partir les « mous » (qui se lassent vite des avocasseries) en invoquant tel ou tel article du code Morin, de la CSN ou de telle autre « bible », ne soit encore trop enraciné chez certains pour qu’ils comprennent que plus de gens votent, plus la décision est légitime. Car en démocratie c’est bien le nombre et non la qualité des électeurs qui compte. Il faut parfois rappeler ces évidences tant il est vrai que certains discours et comportements laissent voir des relents d’aristocratie. Le vote censitaire n’existe plus depuis longtemps dans nos sociétés modernes et il est temps qu’il disparaisse aussi du monde universitaire. Internet a encore une révolution à faire... ✕

## DÉPARTS & ARRIVÉES //

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- |   |                                    |   |                  |
|---|------------------------------------|---|------------------|
| • Chimie :                              | Steen Brian Schougaard             | • Kinanthropologie :                        | Victor Frak      |
| • Éducation et formation spécialisées : | Sophie Grossmann<br>Julien Mercier | • Management et technologie :               | Robert Pellerin  |
| • Éducation et pédagogie :              | Caroline Bouchard<br>Martin Riopel | • Sciences de la terre et de l'atmosphère : | Collin Jones     |
| • Études urbaines et touristiques :     | Georges A. Tanguay                 | • Sociologie :                              | Anouk Bélanger   |
|   |                                    | • Stratégie des affaires :                  | Sophie Fourgeaud |

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité, substitut ou sous octroi :

- |  |                               |   |                             |
|--|-------------------------------|---|-----------------------------|
| • Danse :                                  | Manon Levac (substitut)       | • Mathématiques :                           | Jean-Louis Massé (invité)   |
| • Kinanthropologie :                       | Christian Duval (sous octroi) | • Sciences comptables :                     | Yves Séguin (invité)        |
| • Linguistique et didactique des langues : | Bernard Dubé (invité)         | • Sciences de la terre et de l'atmosphère : | Charles Normand (substitut) |

Nous sommes heureux d'accueillir une nouvelle maîtresse de langue, qui s'est jointe à l'École de langues de l'UQAM : Karine Lamoureux.

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- |   |  |   |                                    |
|---|--|---|------------------------------------|
| • Danse :                               | Madeleine Lord                         | • Linguistique et didactique des langues :  | Henrietta Jonas-Cedergren          |
| • Design :                              | Jean-Luc Doyon<br>Michel Fleury        | • Philosophie :                             | Paul Dumouchel<br>Robert Nadeau    |
| • Éducation et formation spécialisées : | Bernard Terrisse                       | • Psychologie :                             | Gérard Malcuit<br>Andrée Pomerleau |
| • Éducation et pédagogie :              | Stéphanie Dansereau-Trahan             | • Science politique :                       | Pierre Ostiguy                     |
| • Géographie :                          | Jean Carrière<br>Bernard Jouve         | • Sciences biologiques :                    | Zohreh Tabaeizadeh                 |
| • Histoire :                            | Richard Desrosiers<br>Robert Martineau | • Sciences de la terre et de l'atmosphère : | Paul Lavallée                      |
| • Informatique :                        | Pierre Richard<br>Jean-Claude Zanghi   | • Sciences économiques :                    | Ruth Rose-Lizée                    |
| • Kinanthropologie :                    | Catherine Garnier<br>Robert Rigal      | • Théâtre :                                 | Serge Ouakine                      |

Nous regrettons par ailleurs les décès de *Jean-Pierre Desaulniers* du Département des communications et de *Thierry Hentsch* du Département de science politique.





## Mémoire du RRUQ à la Régie des rentes du Québec

# Un document qui ne représente pas la position du SPUQ

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et porte-parole syndical à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives

Au cours des derniers mois, la Régie des rentes du Québec (la Régie) a tenu une consultation sur un nouveau cadre de financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Selon une étude menée par la Régie, plus des deux tiers des régimes qui sont sous sa surveillance n'étaient pas solvables au 31 décembre 2002. La Régie a examiné en profondeur les causes de cette situation et propose un ensemble de mesures afin d'assurer un meilleur financement de ces régimes. Les mesures proposées sont présentées dans un document de consultation intitulé *Vers un meilleur financement des régimes de retraite à prestations déterminées*. La Régie a invité le Régime de retraite de l'Université du Québec (le RRUQ) à lui transmettre ses commentaires.

Le 20 juillet 2005, le Directeur général transmettait à la Régie le mémoire du RRUQ. Ce mémoire, écrit-il, représente la position des syndicats. Or, ni le Directeur général ni le Comité exécutif du RRUQ qui a approuvé ce mémoire ne s'expriment au nom des syndicats : en aucune façon, peu importe que nous soyons du même avis ou non. Ce qui n'est pas le cas avec ce mémoire, du moins en ce qui concerne le SPUQ. Pour l'essentiel, nous sommes en désaccord avec les commentaires formulés dans le mémoire du RRUQ notamment en ce qui concerne le renforcement des règles de solvabilité. À notre avis, l'évaluation de solvabilité est nécessaire pour un régime de retraite comme le nôtre qui prévoit que l'employeur et les participants cotisent sur une base paritaire et que seuls les participants actifs doivent assumer le risque d'une réduction des prestations.

### Une simple maladresse ?

Sans doute pressé de transmettre son mémoire à la Régie, le Directeur général du RRUQ emprunte un étonnant raccourci démocratique : « Ce mémoire est rédigé à la demande du Comité de retraite et son contenu a été adopté par le Comité exécutif du RRUQ, lequel représente le Comité de retraite. À cet égard, nous y retrouvons la position des employeurs, des syndicats, des participants actifs, des retraités et bénéficiaires de rentes différées. » À l'initiative du SPUQ, il a été convenu que le Président du CIRAC (soit le Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives) transmette une lettre à la Régie pour l'aviser que le Directeur général du RRUQ n'avait pas le mandat de s'exprimer au nom des syndicats et qu'en conséquence ce mémoire ne pouvait représenter notre position.

Pour certains, cet épisode serait relativement banal. Il ne s'agirait, somme toute, que



d'une simple maladresse. Pour d'autres, cette formulation maladroite serait révélatrice d'une structure de gouvernance du régime de plus en plus centralisée, de plus en plus suffisante. Dans l'immédiat, qu'il suffise de constater que ce mémoire n'a pas été adopté par le Comité de retraite (du moins pas encore), que les syndicats n'ont pu en prendre connaissance que tout récemment, et que la direction du RRUQ n'a pas jugé opportun de le rendre disponible sur son site Internet.

Mais plus important sans doute est le fait que les commentaires du RRUQ sur les mesures proposées par la Régie reposent sur une conception du régime de retraite avec laquelle le SPUQ est en désaccord. Nous croyons en la nécessité d'une évaluation de solvabilité pour tous les régimes de retraite. Un resserrement des exigences législatives relativement au financement des régimes s'impose. À cet effet, les mesures proposées par la Régie nous semblent satisfaisantes.

### La nécessité d'une évaluation de solvabilité

Pour la Direction du RRUQ, l'évaluation de solvabilité ne devrait pas s'appliquer aux universités. C'est la principale conclusion du mémoire : « Le concept de l'évaluation de solvabilité (...) ne doit pas s'appliquer pour les régimes dont le niveau de probabilité de faillite est pratiquement nul (comme ceux

des universités), ceux-ci devraient en être exemptés. »

Les commentaires du RRUQ sont tous fondés sur cette prémisse. Nous croyons au contraire en la nécessité d'une évaluation de solvabilité pour les raisons suivantes :

- Le risque de faillite de l'employeur est pertinent seulement si celui-ci est le seul responsable du versement des paiements spéciaux visant à amortir un déficit de solvabilité. Ne pouvant pas faire faillite, l'employeur finira bien par payer... tôt ou tard. Dans le cas du RRUQ, l'Université et les participants cotisent sur une base paritaire jusqu'à concurrence du maximum prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu. Advenant que cette cotisation soit insuffisante, les participants actifs devront assumer, seuls, une réduction des prestations à l'égard des services futurs.
- Les normes actuarielles sont peu précises en ce qui concerne la sélection des hypothèses utilisées aux fins de la capitalisation des régimes. D'après la Régie, ce manque de précision a conduit à une sous-estimation chronique des cotisations versées dans les régimes de retraite. C'est le cas du RRUQ. Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le taux de cotisation est passé de 15,5 % à 17,9 %. Il était de 14 % en 2004. Or, la cotisation aurait dû être augmentée depuis longtemps déjà. Et elle demeure insuffisante puisque la cotisation requise sur la base d'une pleine indexation totalise 21,62 %. (À ce propos, voir notre article dans le dernier numéro du *SPUQ-INFO*)
- Contrairement à l'évaluation sur une base de capitalisation, l'actuaire n'a pas vraiment le choix des hypothèses utilisées sur une base de solvabilité. Ces hypothèses sont prescrites par la loi et doivent refléter le contexte économique actuel. Elles fournissent une mesure plus objective de la santé financière du régime de retraite. L'évaluation de solvabilité est donc un meilleur indicateur au moment d'apporter

des améliorations au régime ou encore de prendre un congé de cotisation.

- La Régie observe que plusieurs régimes non solvables ont consenti des améliorations et que des congés de cotisation ont été pris malgré la conjoncture difficile. À cet égard, le RRUQ n'est pas différent des autres régimes. En moins de 10 ans, le taux de solvabilité du RRUQ est passé de 149,3 % à 92,0 % (voir le tableau). Cette détérioration manifeste de la situation financière n'a pas empêché les participants et les employeurs d'être en congé de cotisation de juin 1997 jusqu'à la mi-juillet 1999 et de juillet 2000 jusqu'en février 2002. Après coup, les actuaires admettent volontiers qu'« il aurait été possible d'accumuler encore plus d'actifs en utilisant des hypothèses plus conservatrices et en éliminant les congés de cotisation » (Morneau Sobeco, Rapport sur le niveau de cotisation, 7 octobre 2004, à la page 10). Et les actuaires d'ajouter qu'il en aurait résulté un actif additionnel d'au moins 150 millions de dollars.
- La terminaison d'un régime de retraite, totale ou partielle, peut survenir pour des raisons autres que l'insolvabilité. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsqu'un régime à prestations déterminées est converti en un régime à cotisations déterminées. L'existence d'un déficit de solvabilité augmente le coût de conversion des prestations pour services passés. Cette conversion devient

alors moins attrayante. De même, le retrait d'un employeur partie à un régime interentreprises, comme celui du RRUQ, entraîne une terminaison partielle du régime. Les droits des participants et des bénéficiaires ne peuvent être acquittés qu'en proportion du degré de solvabilité du régime.

En réponse aux demandes d'allègement de la part des municipalités et des universités, la Régie insiste sur l'importance des évaluations de solvabilité : « Il est vrai que les exigences relatives à la solvabilité des régimes servent à protéger les droits des participants en cas de terminaison d'un régime. Elles sont néanmoins tout aussi importantes, en cours d'existence des régimes, pour donner une image réelle et actuelle de la situation financière d'un régime et éviter les dérapages financiers qui pourraient remettre en cause les promesses faites aux participants de ces régimes » (à la page 47 du Document de consultation). Nous sommes d'accord avec la Régie sur la nécessité d'une évaluation de solvabilité pour tous les régimes, y compris ceux des universités.

#### L'établissement d'une provision pour écarts défavorables

Au nombre des mesures proposées concernant la solvabilité, il y a l'ajout d'une provision pour écarts défavorables à être constituée sur une période de cinq ans. Il s'agit d'une marge de sécurité qui serait

	Taux de capitalisation (en %)	Taux de solvabilité (en %)
au 31 décembre 1996	110,6	149,3
au 31 décembre 1997	110,7	143,1
au 31 décembre 1998	106,1	136,6
au 31 décembre 1999	111,8	152,2
au 31 décembre 2000	108,3	132,9
au 31 décembre 2001	105,6	116,5
au 31 décembre 2002	101,5	?
au 31 janvier 2004	106,5	101,5
au 31 décembre 2004	102,4	92,0

Sources : Rapports annuels du RRUQ de 1996 à 2002. Évaluation actuarielle au 31 janvier 2004. Estimation de la situation financière au 31 décembre 2004.



propre à chaque régime et qui doit servir à couvrir le risque de non-appariement de l'actif et du passif d'un régime de retraite. La Direction du RRUQ est contre cette mesure. C'est l'autre conclusion du mémoire : « Si cette notion de solvabilité devait demeurer, nous demandons d'exclure l'exigence de ratio de solvabilité de 115 % pour les universités et de permettre aux régimes universitaires de rembourser un déficit de solvabilité sur 15 ans, et ce, sur une base permanente ».

Le SPUQ est plutôt favorable à l'établissement d'une provision pour écarts défavorables. Précisons tout d'abord que la Régie ne propose pas de maintenir un ratio de solvabilité de 115 %. Le montant de la provision pour écarts défavorables serait différent d'un régime à l'autre compte tenu de la politique de placement du régime et de la nature de ses engagements. Des travaux préliminaires effectués par la Régie indiquent que cette provision serait de l'ordre de 15 % de la valeur des engagements pour la plupart des régimes. Nous osons croire que ce taux serait inférieur à 15 % pour le RRUQ.

L'introduction d'une provision pour écarts défavorables permet à la Régie de proposer d'amortir sur 10 ans (plutôt que sur cinq ans actuellement) les déficits de solvabilité.

Les deux mesures sont complémentaires. La Direction du RRUQ demande plutôt que la période d'amortissement soit de 15 ans... et qu'aucune provision ne soit constituée. À notre avis, les déficits de solvabilité devraient être amortis sur la période la plus courte possible. La période faste des rendements élevés est révolue. Le resserrement des exigences législatives est une réalité incontournable.

### Une question d'équité

Pour la Direction du RRUQ, les taux d'intérêt étant « artificiellement trop bas ces années-ci », l'évaluation de solvabilité engendrerait une trop grande volatilité des

cotisations. La stabilité des cotisations est un avantage certain pour l'employeur de même que pour les participants à un régime de retraite. La stabilité des cotisations demeure toutefois subordonnée à la nécessité de minimiser les inégalités entre les groupes de participants. Pour l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, cet objectif ayant trait à l'équité doit orienter les politiques de capitalisation dans les régimes de retraite où une partie du financement relève des participants : « Si les participants perçoivent que leur participation à un régime soutient les prestations versées à un autre groupe, ils ne considéreront pas que le régime dessert

leurs intérêts. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne (...) les régimes du secteur public. Les règles de capitalisation doivent garantir que les cotisations n'imposent pas indûment de coûts à un groupe de participants (...) à une période donnée et qu'elles ne mènent pas parallèlement à des gains disproportionnés pour d'autres groupes » (Principes de capitalisation proposés pour une loi type sur les pensions, 20 juin 2005, à la page 3). La Direction du RRUQ devrait se soucier davantage de cet objectif. L'inégalité entre les groupes de participants est une menace peut-être plus sérieuse à la viabilité de notre régime de retraite que la volatilité des cotisations. ✕

## Le SPUQ fête les professeures et professeurs retraités



(Photo : Julie Gauthier)

**Photo prise à l'occasion du repas organisé le 7 octobre par le SPUQ auquel étaient conviés les collègues ayant pris leur retraite au cours des derniers mois :**

Jean-Luc Doyon (Design), Renée Joyal (Sciences juridiques), Amaya Clunes (Théâtre), Gilbert Labelle (Mathématiques), Michel Fleury (Design), Jacques Pelletier (président), Catherine Garnier (Kinanthropologie), Michèle Febvre (Danse), Guy Villeneuve (trésorier), Marie-Cécile Guillot (secrétaire), Robert Martineau (Science politique), Anne Legaré (Science politique), Robert Rigal (Kinanthropologie), Paul Lavallée (Sciences de la terre et de l'atmosphère)

246  
novembre 2005



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL